

# Conditions générales de la société Multietch S.A

## 1. Champ et droit applicables

Les présentes conditions générales (CG) s'appliquent à l'ensemble des mandats et prestations exécutés par Multietch S.A selon les instructions du client. Les conditions générales du client ne s'appliquent que si Multietch S.A y a explicitement consenti par écrit.

La relation juridique entre Multietch S.A et le client est régie par les normes suivantes, dans l'ordre de priorité indiqué:

- les conventions écrites spécifiques;
- les présentes conditions commerciales générales;
- pour les activités de conseil, les art. 394 ss CO;
- pour les contrats d'entreprise, les art. 363 ss CO.

## 2. Documents et matériels du client

Les dessins, exigences de qualités, points de mesure, le matériel et les descriptions des procédés, les normes, etc. sont mis à la disposition de Multietch S.A par le client et ont qualité d'instructions. En l'absence de documents détaillés, Multietch S.A doit fournir les travaux et la qualité usuels pour la branche.

Multietch S.A doit procéder à un examen sommaire du matériel fourni par le client. Les écarts de poids et de quantité notables ainsi que les défauts manifestes doivent être annoncés au client, qui décidera en temps utile de la marche à suivre.

## 3. Offres, conclusion du contrat

Les listes de prix et les renseignements oraux relatifs aux prix ne constituent pas des offres, mais des prix indicatifs qui n'engagent pas Multietch S.A et ne deviennent parties intégrantes du contrat qu'en cas d'accord dans ce sens. Les offres de Multietch S.A qui ne sont pas limitées dans le temps sont valables pendant 90 jours.

Les contrats sont réputés conclus lorsque Multietch S.A a confirmé une commande par écrit ; lorsque le client a accepté par écrit l'offre de Multietch S.A; et le cas échéant, lorsque la marchandise livrée a été réceptionnée, pour autant que la commande n'est pas refusée dans un délai raisonnable à compter de la vérification de la marchandise livrée.

## 4. Exécution

Multietch S.A s'engage à exécuter les mandats avec diligence, en tenant compte de l'état actuel de la science et de la technique.

Lorsque des défauts matériels sont constatés, Multietch S.A en avise le client. Ce dernier doit donner les instructions nécessaires à la poursuite des travaux. Multietch S.A peut mettre à la charge du client les coûts supplémentaires causés par les nouvelles instructions, pour autant que le client réponde du défaut matériel.

## 5. Délais de livraison

Les délais de livraison ne lient Multietch S.A que s'ils ont été garantis par écrit. Les délais de livraison convenus commencent à courir seulement une fois que toutes les instructions nécessaires à l'exécution des travaux ont été données et que le matériel a été livré. Si des instructions ou du matériel font défaut par la suite, les délais convenus sont suspendus. Les délais de livraison sont également suspendus en cas de livraison défectueuse par des tiers, de perturbations importantes de l'exploitation et d'accident, dès que Multietch S.A a avisé le client de ces retards dans la production et jusqu'à ce que ceux-ci soient écartés. Le cas échéant, le client n'a pas droit à la réparation du dommage qui en résulte. Si le non-respect des délais est dû à la force majeure, les délais sont prolongés de manière convenable.

Des annulations dues à des demandes d'indemnisation en raison de retards ou de livraisons n'ayant pu être effectuées ne peuvent en aucun cas être acceptées. De plus, Multietch SA ne peut, en aucun cas, assumer des pénalités de retard.

Les travaux déjà exécutés doivent être rétribués dans tous les cas.

## 6. Contrôle, réception, droit à réparation

Sauf accord spécifique par écrit avec le client, après la livraison des pièces usinées, le client doit vérifier l'ouvrage et aviser Multietch S.A des éventuels défauts par écrit dans un délai de 30 jours. À défaut, l'ouvrage est réputé accepté sans réserve. Le client doit annoncer les éventuels défauts cachés dans un délai de 8 jours à compter de leur découverte. À l'expiration des délais d'avis, le client est déchu de tous les droits découlant des défauts de l'ouvrage.

Si un ouvrage s'avère défectueux au moment de sa réception, le client doit laisser à Multietch S.A l'occasion d'éliminer à ses frais, dans un délai convenable, les défauts dont il répond. Si le client omet d'exiger la réparation dans un délai convenable il est déchu de ses droits découlant des défauts de l'ouvrage.

## 7. Transfert des profits et risques

Les profits et les risques sur les pièces usinées passent au client dès que la marchandise est prête à être retournée au client, même si le retour est à la charge de Multietch S.A

## 8. Prix, emballage, transport et assurance

Les prix s'entendent nets sans escompte ni autre rabais, au départ de l'usine. Les impôts, taxes, droits de douane ou autres frais accessoires sont à la charge du client.

L'emballage et les conteneurs sont inclus dans le prix pièce, à l'exception des emballages spécifiques.

Le transport a lieu aux frais et aux risques du client. Il incombe au client de souscrire une éventuelle assurance.

## 9. Conditions de paiement / Intérêts de retard

La facturation intervient au moment de la livraison des commandes partielles ou entières ou au moment de la notification que la marchandise est prête à être enlevée. Multietch S.A est en droit de ne remettre au client les pièces usinées que contre paiement simultané au comptant.

À moins que le contrat ne prévoie autre chose, les paiements sont dus dans les 30 jours à partir de la réception de la facture. Nous nous réservons le droit de facturer un intérêt moratoire en cas de rappel.

## 10. Garantie / Responsabilité

Multietch S.A garanti que ses ouvrages répondent aux exigences de qualité usuelles pour la branche. Toute garantie plus étendue, notamment quant à l'adéquation des pièces usinées à des fins spécifiques, est exclue. Lors d'usinage de petites pièces, il faut compter avec un taux de rebut pouvant atteindre 5 %. En cas de retraitement et montage des pièces usinées par le client, toute invocation ultérieure des droits de garantie pour les défauts est exclue.

Multietch ne peut pas prendre les frais de re-fabrication de la pièce brut à sa charge. Toute responsabilité de Multietch S.A pour les dommages indirects comme le gain manqué, les arrêts de la production, les pertes de clients, etc. est exclue.

## 11. Clause de sauvegarde

Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales ou des parties du contrat conclu avec le client se révèlent entièrement ou partiellement invalides ou impossibles à exécuter, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée. Les parties sont tenues de remplacer la disposition invalide par une règle qui se rapproche au mieux du but économique poursuivi par la disposition invalide.

## 12. Lieu d'exécution et for

Pour leur relation juridique, les parties choisissent de fixer le lieu d'exécution et le for au lieu du siège de Multietch S.A

Multietch S.A a le droit de faire valoir ses prétentions en justice au domicile du débiteur.

Le droit suisse est applicable, à l'exclusion des règles de conflit du droit international privé et de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CISG)